



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21707
5 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 5 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le navire iraquien "Zanoubia", qui naviguait dans le golfe Arabe en direction du port de Bassorah avec une cargaison de produits alimentaires, a subi le 3 septembre 1990 un acte illégal de piraterie, ayant été séquestré par les forces marines américaines.

Le Gouvernement iraquien proteste énergiquement et condamne cette agression qui vise à interrompre l'approvisionnement alimentaire du peuple iraquien et à utiliser l'alimentation comme une arme pour réaliser les plans des Etats-Unis d'Amérique et de ses alliés contre l'Iraq et la nation arabe.

Le Gouvernement iraquien exhorte la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour empêcher ces actes d'agression et assurer qu'aliments et médicaments parviennent au peuple iraquien, et préserver ainsi les droits de l'homme fondamentaux et les principes sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI
